

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**Séance du mercredi 18 septembre 2024****Délibération N° DE 2024_040**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	27	41
Date de la convocation : 11/09/24		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit septembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE GAZAX-ET-BACCARISSE, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, DARROUX Daniel, CAZE Mauricette, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, THEULÉ Jean Claude, LIVIERO Stéphane, THIEUX LOUIT Véronique, BROSSARD Sandrine, SERRALTA Brigitte, ARQUE Nadine, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, GUICHARD Gilles, CHAULET Anthony, GEYRES Laurent, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, LAPLANE-SOTUM Corinne, ANTONELLO Pierre, BERGÉ Sandrine

Représentés : DOAT Jean-Pierre représenté par DUCES Philippe, MIMALÉ Gérard représenté par CAZE Mauricette, DAUGÉ Jean-François représenté par BROSSARD Sandrine, VILLENEUVE William représenté par BERGÉ Sandrine, FAVAREL Guy représenté par DESENLIS Benoît, MENAL Pierrette représentée par COSTES Jean-Charles, CAILLAVET Isabelle représentée par ANDRIEU Philippe, CUEILLENS Caroline représentée par GEYRES Laurent, JAFFRES Victor représenté par BRANA Véronique, CAUQUIL Axel représenté par CAVALIERE Andrew, FAUCHÉ Gisèle représentée par GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal représentée par CHAULET Anthony, BRAZZALOTTO Christine représentée par NETO Barbara, COUDERC Vanessa représentée par CAMAZZOLA Robert

Absents et Excusés : CAHUZAC Philippe, LABRIFFE Pierre, CANTAN Philippe, LASPORTES Bernard, PERES Daniel, KLUCZYNSKI Lara, ROSELL Arnaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Stéphane LIVIERO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) Modalités de prélèvement

Date de transmission de l'acte: 27/09/2024

Date de reception de l'AR: 27/09/2024

032-243200607-DE_2024_040-DE

A G E D I

Madame la Présidente rappelle que le mécanisme de péréquation - appelé Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC) - consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Pour rappel, il est précisé par Madame la Présidente que le Conseil communautaire retient depuis plusieurs années la position de principe par laquelle il octroie sous la forme « attribution libre » l'intégralité du FPIC à la Communauté de Communes.

Le Conseil communautaire se prononce sur l'attribution de ce fonds, soit un **prélèvement de 31 055 €**.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Stéphane LMIERO
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stéphane LMIERO", written over a horizontal line.

Publié le
Transmis à la Préfecture le 27/09/24